

COMMISSION JURIDIQUE

Réunion du 23 novembre

Présents : MME RETOURNE, MM CRESSON, DEFOSSEZ, DELEAU, FOURE, POLET, SINOQUET, TOUTAIN, WARME

Excusés : MM DELABIE, ROGEL

ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 2 novembre et son additif du 5 novembre sont adoptés tel que parus sur le site INTERNET les 4 et 5 novembre 2021.

RAPPEL

Il est rappelé aux clubs qu'un match prononcé «*perdu par pénalité*» entraîne le retrait d'un point au classement.

HOMOLOGATION

La commission homologue l'ensemble des journées allant du samedi 30 octobre au dimanche 14 novembre pour l'ensemble des compétitions n'ayant pas donné lieu à contestation.

AFFAIRES LITIGIEUSES DES CHAMPIONNATS SENIORS GARCON

- **Rencontre US LIGNIERES CHATELAIN 3 – AS PROUZEL 2 en D6 E du 10/10/2021**

La commission reprend le dossier suite à une erreur administrative.

Cette rencontre avait été donné perdue par pénalité sur le score de 4-0.

La commission prend en compte le fait que l'équipe 2 de Lignièrès ayant disputé une rencontre de challenge du district le 03/10.

De ce fait et après vérification, il s'avère que plus aucun joueur n'était en infraction le dimanche 10/10.

En conséquence, la commission homologue, délai d'appel écoulé, le résultat acquis sur le terrain :

LIGNIERES 3 – PROUZEL 2, 6-4.

La somme de 30€ sera remboursée à LIGNIERES et mise au débit du compte de PROUZEL.

- **Rencontre US FRIVILLE 2 – JS CAMBRON en D3 A du 31/10/2021**

Dossier en instance. Les 2 clubs seront auditionnés le mardi 7 décembre à 18 h 30

- **Rencontre US FRIVILLE 2 – MERS AC en D3 A du 07/11/2021**

Dossier en instance. Les 2 clubs seront auditionnés le mardi 7 décembre à 19 h 00

- **Rencontre FC SAINT RIQUIER 2 - FLIXECOURT 2 en D3 B du 7/11/2021**

La rencontre ayant été arrêtée à la 91^{ème} minute par l'arbitre central pour blessure grave d'un joueur.

Les capitaines des 2 équipes ont demandé à l'arbitre de mettre fin à la rencontre.

Les services du District ont demandé la confirmation aux 2 clubs, ce qui fut fait par retour de mail.

La commission estime donc pouvoir statuer sur l'homologation de la rencontre et entériner le résultat acquis sur le terrain :

FC SAINT RIQUIER 2 – SC FLIXECOURT 2 sur le score de 1-3, délai d'appel écoulé.

- **Match MERS AC 2 – FC OISEMONT 3 en D6 A du 7/11/2021**

Réclamation de OISEMONT sur le fait qu'il n'y a pas de joueur n° 11 inscrit sur la FMI et que 3 remplaçants sont inscrits.

La commission dit que l'on peut démarrer une rencontre à 10 et venir compléter son équipe à n'importe quel moment ou qu'un joueur remplaçant prenne la place du joueur absent.

Dans ce cas, le joueur remplaçant perd sa qualité de remplaçant.

La commission ne voit pas d'irrégularité sur cette rencontre et homologue, délai d'appel écoulé, le résultat acquis sur le terrain : MERS 2 – OISEMONT sur le score de 3-1.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte du FC OISEMONT.

- **Rencontre USC MOISLAINS 2- USOAAS ALBERT 4 en D6 H du 07/11/2021**

Rencontre ayant été arrêtée à la 75^{ème} minute par abandon de terrain de l'équipe d'Albert.

La commission donne match perdu par pénalité à ALBERT 4 sur le score de 3-0.

- **Rencontre O MONCHY – US ROISEL en D4 E du 11/11/2011,**

Réserve de ROISEL sur la qualification et la participation des joueurs HERY Quentin et CHASSAGNOUX Bastien sur le fait de participer à plus d'un match le même jour.

Recevable en la forme, sur le fond, il s'avère que s'agissant d'un match remis et que la rencontre doit se jouer avec les joueurs qualifiés à la date effective de la rencontre.

La commission dit qu'il n'y a pas infraction et homologue, délai d'appel écoulé, le résultat acquis sur le terrain :

OL MONCHY – US ROISEL sur le score de 2-1.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte de ROISEL.

AFFAIRES LITIGIEUSES DES CHAMPIONNATS FÉMININS

- **Rencontre AS VALINES – AS PROUZEL PLACHY en Séniors Féminines à 8 du 14/11/2011,**

Mail de Prouzel envoyé le samedi 13 novembre à 18 heures 12 pour demander le report de la rencontre prévue le lendemain.

La commission dit que la demande est trop tardive et pénalise le club de Prouzel d'un forfait.

CHARTE DU FAIR PLAY

La commission visualise le décompte des points Charte du Fair Play qui lui est transmis.

Ce décompte est arrêté au 5 novembre.

Les journées prises en compte sur ce décompte sont la J1 (12/09), la J2 (26/09), la J3 (10/10), la J8 (17/10), la J4 (24/10) et la J9 (31/10).

Elle valide ce décompte et le transmet aux services administratifs du District pour application sur les classements des championnats.

AMENDES

- **POUR TRANSMISSION FMI HORS DELAI**

FC LA MONTOYE U19 : 50 € le 13/11/2021

- **POUR FORFAIT GENERAL**

QUEND 3 : 100 €

ALBERT USOAAS U19 2 : 50 €

VALINES Senior Féminine à 8 : 50 € (suite à son 3^{ème} forfait le 21/11/2021)

- **POUR 1^{er} FORFAIT : Amende 20 €**

le 10/10/2021 : VALINES 2 – ABBEVILLE MENCHECOURT 2 – FLESSELLES 3

le 17/10/2021 : HAM 2 – VIGNACOURT – CAYEUX 2 – RUMIGNY 2 – ENGLEBELMER 3

le 24/10/2021 : MERICOURT 2

le 31/10/2021 : QUEVAUVILLERS - RUE/LE CROTOY 3 – AMIENS FC 2 – ARREST 2 – VOYENNES 2

le 07/11/2021 : CAGNY 2 – PONT DE METZ – GRAND LAVIERS 2 – CORBIE Vétéran

le 14/11/2021 : SALOUEL Vétéran

- **POUR 2^{ème} FORFAIT : Amende 30 €**

le 10/10/2021 : PONT REMY 2

le 07/11/2021 : CAYEUX 2

- **POUR 1^{er} FORFAIT : Amende 10 €**

le 06/11/2021 : ABBEVILLE US U19

le 07/11/2021 : AMIENS AC U19

le 13/11/2021 : ALBERT USOAAS U16 Féminine – AMIENS AC U18

le 14/11/2021 : PROUZEL PLACHEZ Senior Féminine

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

Prochaine réunion : le 7 décembre à 17h30

Le Président

P FOURE

Le Secrétaire de séance

JM WARME